

Au-delà des interdictions

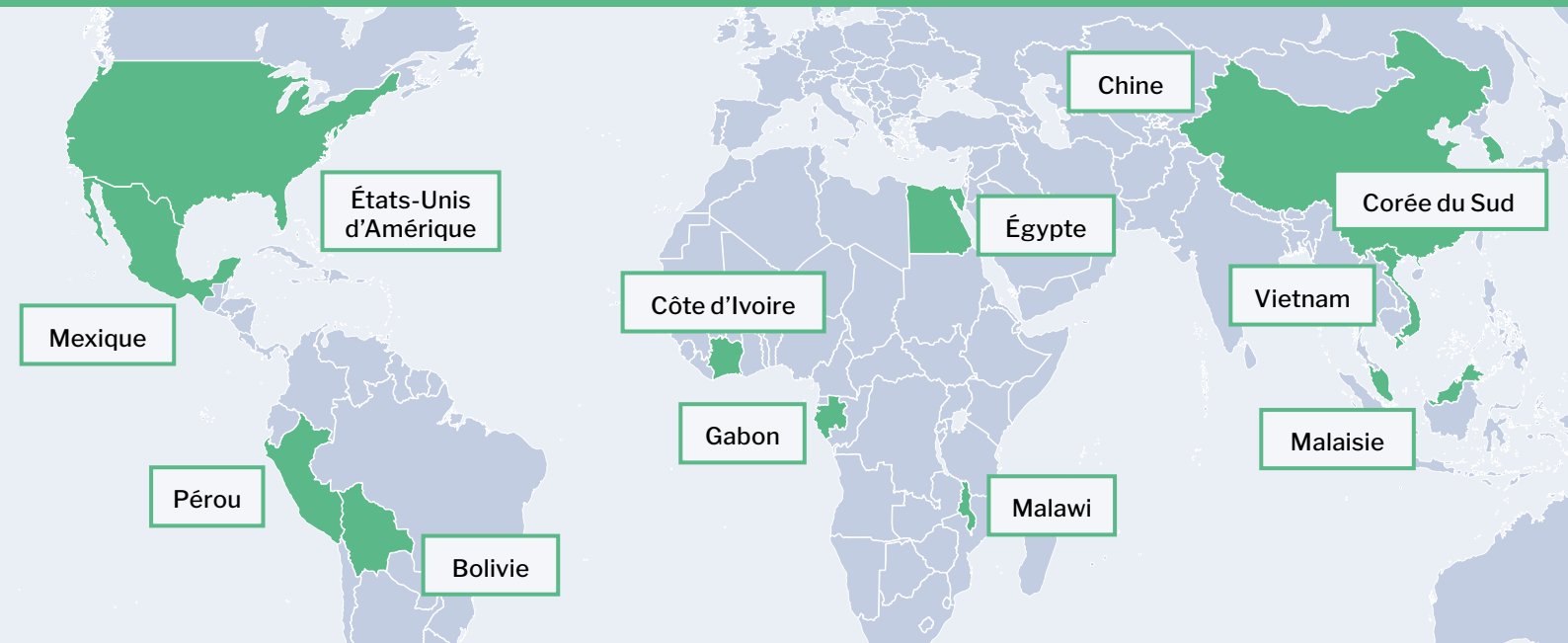
Réponses politiques au commerce des espèces sauvages dans le contexte du COVID-19



Contexte

Des rapports initiaux, en 2020, ont établi un lien entre le commerce des espèces sauvages et la pandémie de COVID-19. Cela a incité les gouvernements à renforcer leur réglementation sur le commerce des espèces sauvages, allant parfois jusqu'à l'interdire.

Face au COVID-19, les gouvernements suivants ont publié de nouvelles politiques en matière de commerce des espèces sauvages ou modifié leurs politiques existantes :



Parmi les autres mesures gouvernementales face au commerce des espèces sauvages dans le contexte du COVID-19, on compte les suivantes :



Renforcement de la législation et des mesures d'application



Campagnes de changement des comportements pour réduire la demande de produits animaux « à risque »



Déploiement de nouveaux systèmes de surveillance pour contrôler l'émergence des maladies zoonotiques



Nous ne disposons cependant pas encore de suffisamment de données concernant l'efficacité de ces mesures destinées à empêcher les flambées de zoonoses, ni sur les interventions additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires.

Notre approche

Pour évaluer l'efficacité de ces mesures, notre équipe a réuni et analysé le contenu des sources suivantes :

22 textes législatifs ou documents d'orientation
un sondage auprès de **21** experts

57 documents émanant de gouvernements et d'acteurs non gouvernementaux

17 événements virtuels auxquels nous avons participé
108 articles scientifiques

Pourquoi les interdictions sont-elles inefficaces pour limiter les flambées de zoonoses ?

Notre analyse montre que les politiques d'interdiction du commerce et de la consommation des espèces sauvages pourraient s'avérer inefficaces pour réduire le risque d'émergence et de transmission des zoonoses. Voici trois explications possibles :

Les interdictions peuvent s'avérer efficaces pour empêcher le commerce officiel des animaux sauvages, mais souvent le commerce de la viande de brousse (*bushmeat*) est clandestin et les réseaux qui se livrent à ce commerce sont difficiles à réglementer.

Par ex. : Bonwitt, J., Dawson, M., Kande, M., Ansumana, R., Sahr F., Brown, H. & Kelly, A. H. (2018). Unintended consequences of the 'bushmeat ban' in West Africa during the 2013–2016 Ebola virus disease epidemic. *Social Science & Medicine*, 200, 166–173

De nouvelles restrictions peuvent provoquer des chocs socio-économiques et l'insécurité alimentaire.

Cela peut accroître plutôt que diminuer la dépendance des populations par rapport à la viande d'animaux sauvages ou faire basculer dans la clandestinité le commerce des espèces sauvages, ce qui entraîne un risque accru pour la santé humaine et la biodiversité.

Par ex. : Booth, H., Arias, M., Brittain, S., Challender, D. W., Khanyari, M., Kuiper, T. & Milner-Gulland, E. J. (2021). "Saving lives, protecting livelihoods, and safeguarding nature": risk-based wildlife trade policy for sustainable development outcomes post-COVID-19. *Frontiers in Ecology and Evolution*, 9, 99

La seule prévention du commerce des espèces sauvages ne suffit pas à nous protéger contre les flambées zoonotiques. Il faut prendre en compte d'autres facteurs tout aussi importants pour l'émergence et la transmission des maladies, comme la production industrielle de viande, les modifications de l'environnement, les changements d'affectation des terres, la perte de biodiversité et l'exploitation non durable des ressources.

Par ex. : Roe, D., Dickman, A., Kock, R., Milner-Gulland, E. J. & Rihoy, E. (2020). Beyond banning wildlife trade: COVID-19, conservation and development. *World Development*, 136, 105121



Recommandations à l'intention des responsables politiques

Au-delà des interdictions, il s'agit de proposer des interventions destinées à limiter la dépendance des populations par rapport aux produits issus d'animaux sauvages, non durables et potentiellement dangereux ; il faut s'intéresser également aux autres causes de la transmission des zoonoses à l'espèce humaine.

Les responsables politiques chargés de la conception, de la mise en œuvre et de l'application des politiques concernant les espèces sauvages doivent envisager les mesures suivantes :



Renforcement des capacités des administrations locales : Lorsque l'on est mieux à même de gérer le commerce des espèces sauvages au niveau local – notamment les permis de chasse et les quotas –, cela profite à de larges segments de la population, qui sont donc plus susceptibles de se conformer aux règles ; on évite ainsi les pratiques contribuant à la propagation des zoonoses, comme la surexploitation et les activités commerciales dangereuses.



Renforcement des systèmes alimentaires locaux : Des systèmes alimentaires performants peuvent améliorer l'accès à des alternatives alimentaires désirables et durables là où ces alternatives sont peu nombreuses. Cela peut limiter la consommation des espèces les plus vulnérables.



Accès à des fonds de compensation : Lorsque les populations participent aux chaînes d'approvisionnement en espèces sauvages les plus dangereuses, des indemnités proposées à ceux qui y renoncent peuvent améliorer la sécurité alimentaire, limiter les chocs économiques et encourager le respect des règles.



Sécurisation des droits fonciers : Les régimes fonciers qui encouragent la gestion des terres par les populations indigènes et les communautés locales sont un moyen d'éviter les dégradations, la conversion des terres et la fragmentation des habitats, qui contribuent toutes à la transmission zoonotique.

Ce document de synthèse se fonde sur les recherches de Wildlife Trade Futures. Le rapport complet (en anglais), intitulé « COVID-19 and Wildlife Trade: Understanding the Current Policy Landscape and Identifying Alternative Policy Interventions », est disponible ici : wildlifetradefutures.com.

N'hésitez pas à nous contacter (wildlifetradefutures.com/contact) concernant la mise en œuvre de ces recommandations.